

PARTICIPATION à des CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX

Objectif : décrire les **principes et conditions de participation** des membres de la FFMN pour se présenter à un championnat international pour les classes **maquettes statiques et/ou navigantes**

Objet : les conditions de présélection
confirmation des sélections et inscriptions
les conditions de déplacement, les responsabilités des participants

Les sélections des participants aux championnats internationaux se déroulent sous la responsabilité de la Commission Technique Maquettes NS-C.

Un coordinateur est nommé au sein de la Commission Technique.

Il assure les échanges avec l'organisateur d'une part et les présélectionnés d'autre part afin de mener les actions d'information et la collecte des données de chacun.

Le déroulement sur le site de la rencontre s'effectue sous la direction d'un Capitaine d'Équipe nommé par cette même commission

Des **quotas** de participation **pour une nation** sont fixés par les règlements internationaux :

- "**NS**" : **Maxi 5 modèles par classe ou sous classe** + le détenteur actuel du titre s'il est français soit un total de 65 + 1 maquettes réparties sur les 13 classes selon règlement NS 2017
- "**C**" : **Maxi 20 modèles par classe**, les 20 modèles en C3 et C4 étant ventilés sur les 4 sous classes soit un total de 160 maquettes par nation réparties sur les 14 classes selon règlement C 2020

Ces quotas n'étant quasiment jamais atteints par la représentation française, tout modéliste pourra poser sa candidature spontanée auprès du directeur sportif de la Commission Technique NS-C.

Cette dernière évaluera l'acceptabilité ou non de la demande selon les critères énoncés ci après.

Etablissement de la liste des pré-sélectionnés

Le statut de présélectionné n'a pas valeur automatique à faire partie de la liste définitive des participants.

La liste des présélectionnés est établie dans l'ordre suivant de par la justification du modéliste :

- de sa licence **Compétition** ou **équivalente** durant les 2 années précédant le championnat concerné,
- de **ses résultats** lors des derniers Championnats du Monde, de France, Trophées de France, ...
- de ses **participations régulières** à des rencontres nationales et locales (concours, expo, ...)
- de son aptitude à représenter positivement la fédération et son pays,
- de son aptitude à se mettre à disposition du groupe France pour l'aider à l'atteinte de résultats,
- pour les modèles présentés en **classes C**, d'une évaluation à 85 points minimum par les jurys français.

La liste des présélectionnés est publiée sur le site de la FFMN.

Ainsi, tout modéliste de la FFMN n'y figurant pas pourra envoyer une demande d'inscription en tant que "**demandeur d'une présélection spontanée**" au directeur sportif de la Commission Technique NS-C.

Etablissement de la liste des sélectionnés

La liste des présélectionnés est généralement établie et adressée par mail ou courrier aux intéressés en fin d'année.

Chaque présélectionné doit faire **connaitre sa candidature ou son refus dans les meilleurs délais** afin de construire rapidement la liste des participants limitée à 20 modélistes.

Pour les modélistes ayant fait acte de candidature spontanée :

- la Commission Technique émettra un avis prenant en compte tant le niveau de réalisation du modèle présenté que le positionnement du modéliste par rapport aux critères énoncés (quotas + critères).
- les motivations de la décision lui seront communiquées.

Ces modélistes seront avertis des conditions de leur participation :

- ils supporteront l'essentiel des couts au même titre que les autres sélectionnés,
- ils seront mis en garde des conditions d'évaluation, d'application des règlements, ..., pratiquées à ces rencontres,
- ils seront informés de l'intérêt des journées enrichissantes dont ils pourront profiter.

Le modéliste participant joindra à son engagement les frais d'inscription, ainsi qu'éventuellement les frais de participation aux activités proposées par l'organisateur.

La FFMN prend à sa charge une partie de l'inscription des modèles engagés.

Sur la base des réponses, le coordonnateur établit une fiche de l'Équipe de France qui est transmise à l'organisateur du championnat.

En cas d'impossibilité de se déplacer pour un motif valable, ou de la radiation d'un engagé par la Commission Technique NS-C ou le Comité Directeur de la FFMN, les frais avancés seront remboursés après examen des circonstances.

Les responsabilités des participants et les conditions de déplacement

Les membres de l'Équipe de France s'engagent par leur comportement individuel et leur entraide mutuelle au sein du groupe à établir une bonne représentation de leur fédération et de leur pays.

Chaque membre se met au service des autres lorsque nécessaire (assistance au plan d'eau ou lors des évaluations, échanges de compétences ou d'aide pour des réparations, croisement des compétences,), en répondant aux directives du Capitaine d'Équipe lorsqu'elles sont exprimées.

Le Capitaine d'Équipe nommé par la Commission Technique NS-C :

- est attentif à faire le lien au sein du groupe,
- organise et communique le rôle de chaque modéliste après prise de connaissance du planning quotidien,
- est présent auprès des modélistes lors des présentations de maquettes, lors de réclamations, ...
- facilite les échanges avec le jury (une pratique de base de l'anglais est un plus) en s'appuyant sur son expérience.

La tenue vestimentaire doit répondre aux directives émises par la FFMN lorsqu'elles existent, en particulier lors des cérémonies d'ouverture et des récompenses

NB : Pour les pays exigeant un visa d'entrée, un justificatif de participation reçu de l'organisateur est envoyé au consulat du pays afin d'obtenir un **visa collectif pour l'ensemble de l'équipe**.

Contrainte induite : le regroupement complet de l'équipe lors de l'entrée dans certains pays.